Informations saison 2023/2024

Il a été décidé de demander à tous les amapiens de faire <u>un chèque par mois</u> au cas où des périodes de pêche seraient interdites. Ces interdictions de sortie pourraient empêcher la pêche totalement de janvier à mars à l'Ile d'Yeu si la décision du conseil d'état est maintenue concernant la protection des espèces (prise accidentelles de dauphins).

Merci d'avance pour le respect de cette consigne.

Le prix du poisson a fortement augmenté suite à la hausse des coûts, des charges, selon la météo, la variété, etc...

Le contrat sera au même prix, mais le poids sera réévalué pour s'adapter ; <u>entre 2kg et 3 kg de poissons entiers</u>. Il faut régulièrement rappeler que le poisson vidé, écaillé ou livré en filet pèse jusqu'à la moitié du poids du poisson entier (comme c'est le cas chez tout poissonnier à qui on demande de préparer le poisson).

Les dates des premières livraisons :

15 septembre 2023

6 octobre 2023

3 novembre 2023

1 décembre 2023